

## Extrait du procès-verbal

---

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 5 juillet 2023 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.

Il y avait 16 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.

---

2023-07-276

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 114-5-2023 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 114-1 TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ABORDER LES ENJEUX RELATIFS À L'HÉBERGEMENT EN RÉSIDENCE PRINCIPALE ET EN RÉSIDENCE DE TOURISME, AINSI QU'À IDENTIFIER DES ORIENTATIONS ET ACTIONS SPÉCIFIQUES PORTANT SUR CES DERNIERS »**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro 114-1 est entré en vigueur en 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal peut modifier son Règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro 114-1 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement a pour objet d'aborder les enjeux relatifs à la location court terme sur le territoire et d'identifier des orientations spécifiques découlant desdits enjeux et d'y associer des actions spécifiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement a aussi pour objet d'identifier des orientations spécifiques découlant desdits enjeux et d'y associer des actions spécifiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement numéro 05-0508 de la MRC de Brome-Missisquoi ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 5 juillet 2023, sous la résolution numéro 2023-07-275;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique aura lieu à une date à être déterminée par le greffier, conformément à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Sur la proposition de Alan Pavilanis  
Appuyé par Marie-José Auclair  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le projet du règlement numéro 114-5-2023 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 114-1 tel qu'amendé, afin d'aborder les enjeux à l'hébergement en résidence principale et en résidence de tourisme, ainsi qu'à identifier des orientations et actions spécifiques portant sur ces derniers »;

**DE DÉLÉGUER** au greffier, conformément à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de



## Extrait du procès-verbal

---

*À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 5 juillet 2023 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire et les membres du conseil suivants :*

*Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.*

*Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.*

*Il y avait 16 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.*

---

l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, laquelle assemblée sera précédée d'un avis public.

Le vote est demandé par la conseillère Carole Lebel.

Pour : le maire Robert Benoît, les conseillères Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Lynda Graham et les conseillers Alan Pavilanis et Marc-André Blain.

Contre : la conseillère Carole Lebel.

**Adoptée à la majorité**

Extrait certifié conforme  
Donné à Sutton, Québec  
Ce 6<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 2023

Jonathan Fortin, LL.B.  
Directeur général adjoint |  
Greffier et directeur des affaires juridiques